

# COMMUNE DE LANDAS

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Landas, régulièrement convoqué le trois avril deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANCKE

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice sauf :

**ABSENTS EXCUSES** : Bernard DUCHATEAU qui avait donné procuration à Jean-Louis DAUCHY

Le Maire propose le secrétariat de séance à Tiphanie DEPINOY qui l'accepte, proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la réunion du 12 MARS 2018 est signé sans observation.

### 010/18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Comme il est d'usage, après la présentation du Compte Administratif de 2017, Monsieur le Maire quitte la salle de vote, la présidence de l'assemblée étant confiée, avec l'accord unanime de celle-ci, à Madame Monique HUBAUT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Jean-Paul FRANCKE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par un vote unanime à main levée, 18 voix pour et 0 contre

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
résultats reportés		739 180,09 €	227 801,45 €		227 801,45 €	739 180,09 €
Opérations Exerc.	1 350 334,61 €	1 676 318,22 €	1 007 792,31 €	1 187 994,66 €	2 358 126,92 €	2 864 312,88 €
<b>TOTAUX</b>	1 350 334,61 €	2 415 498,31 €	1 235 593,76 €	1 187 994,66 €	2 585 928,37 €	3 603 492,97 €
Résultats de						
Clôture	- €	1 065 163,70 €	47 599,10 €	- €	47 599,10 €	1 065 163,70 €
Restes à Réaliser	- €	- €	214 454,32 €	440 000,00 €	214 454,32 €	440 000,00 €
<b>TOTAUX</b>						
<b>CUMULES</b>	- €	1 065 163,70 €	262 053,42 €	440 000,00 €	262 053,42 €	1 505 163,70 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	- €	1 065 163,70 €	- €	177 946,58 €	- €	1 243 110,28 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 011/18 : COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal par un vote unanime à main levée,

➤ Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➤ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

➤ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes

les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 012/18 : AFFECTATION DES RESULTATS DE 2017

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2017 lequel fait apparaître les résultats suivants :

### \*INVESTISSEMENT :

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2016 REPORTE :	- 227 801.45 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2017 :</b>	<b>+ 180 202.35 €</b>

<b>EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2017 DE :</b>	<b>- 47 599.10 €</b>
---	----------------------

ETAT DES RESTES A REALISER (RECETTES – DEPENSES) :	+ 225 545.68 €
--	----------------

<b>SOIT UNE CAPACITE REELLE DE FINANCEMENT DE :</b>	<b>+ 177 946.58 €</b>
---	-----------------------

### \*FONCTIONNEMENT :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	+ 325 983.61 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2016 REPORTE :	+ 739 180.09 €

<b>EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2017 :</b>	<b>+ 1 065 163.70 €</b>
---	-------------------------

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide d'affecter au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté) la somme de 1 065 163.70 € ainsi que le déficit global d'investissement de 2017 constaté au compte D001 pour 47 599.10 €. Ces sommes figurent au Budget Primitif de 2018.

## 013/18 : VOTE DES TAUX TH, TFB, TFNB pour 2018

Le Conseil Municipal, après délibération et par vote à main levée,

Décide, à l'unanimité,

De ne pas augmenter les taux communaux des taxes d'habitation et des taxes foncières « bâti » et « non bâti », et donc de retenir pour l'année 2018 les taux suivants :

Taxe d'habitation	14.82%
Taxe foncière « bâti »	15.06%
Taxe foncière « non bâti »	57.78%

## 014/18 : PRISE EN CHARGE DES FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE J. MACE POUR 2018

Chaque année, Le Conseil Municipal prend en charge les fournitures scolaires de l'école Jean MACE dans la limite de 33 € par élève. Il convient de revoter le montant de cette prise en charge pour 2018.

Le nombre total d'élèves inscrits à l'école publique Jean Macé à la rentrée scolaire de septembre 2017 s'élève à 121 (liste arrêtée par la directrice de l'école publique).

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les fournitures scolaires de l'école publique dans la limite de 3 993 € (soit 33 € x 121 élèves).

Les crédits seront inscrits au compte 6067 du Budget Primitif 2018.

## 015/18 SUBVENTION CANTINE POUR LE GROUPE SCOLAIRE PRIVE POUR 2018

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 juin 2011 et la convention passée avec les écoles Saint Joseph et Sainte Bernadette de LANDAS en 2011 à l'effet de prendre en charge tout ou partie des dépenses de cantine des écoles privées sous contrat,

Après délibération et par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer à 22 287 € la subvention annuelle 2018 pour la cantine des écoles privées Saint Joseph et Sainte Bernadette.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2018.

## 016/18 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE GROUPE SCOLAIRE PRIVE POUR 2018

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 juin 2011 et la convention passée avec les écoles Saint Joseph et Sainte Bernadette de LANDAS en 2011 à l'effet de prendre en charge tout ou partie des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat,

Après délibération et par un vote unanime main levée, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer à 418.79 € la dotation annuelle de fonctionnement 2018 pour chaque élève landasien inscrit aux écoles privées, soit une dotation totale de 42 717 € (basée sur un nombre d'élèves Landasiens de 102).

Cette somme sera virée en deux acomptes, un premier acompte dès que la présente sera rendue exécutoire et un second acompte en septembre 2018.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2018

## 017/18 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Le Conseil Municipal, après délibération et par vote unanime à main levée, Monsieur Patrick DELCROIX ne prenant pas part au vote du fait de sa fonction de président de l'association « Comité des Aînés », décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Nos jardins de campagne	200 €
Association des anciens combattants (UNC)	300 €
Association des anciens combattants (UNC) – voyage	200 €
Club artistique landasien	250 €
Club de l'amitié	360 €
Ape école publique (subvention musique)	500 €
Garderie Ecole J. MACE – Amicale Laïque	1 323 €
Musicale de Landas	4 000 €
Olympique landasien	11 500 €
Olympique landasien- Cinquantenaire du Club	1 950 €
Ogepc cantine	22 287 €
Ogepc fonctionnement écoles privées	42 717 €
Comité des aînés	11 500 €
L'Atelier	2 500 €
Vitaform	500 €
C'est le pied	200 €
Land'animation	3 000 €
Land'animation – Ecole de Musique	600 €
OCCE Jean Macé subvention pédagogique (21 élèves * 23 €)	483 €
OGEPc subvention pédagogique ( 20 élèves *23 €)	460 €
Les Embryons	300 €

ECLA	500 €
APEL	1 200 €
COOP	700 €
Société Historique du Pays de Pévèle	50 €
Association des Paralysés de France	308 €
ASL (Association Santé Landas)	300 €
Les Barons	300 €
Provisions	6 512 €
	<b>115 000 €</b>

Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2018.

## 018/18 BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Président détaille le Budget Primitif de 2018, dont chacun a reçu un exemplaire. Celui-ci se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	397 300,00 €	Atténuation de Charges	10 000,00 €
Charges de Personnel	424 700,00 €	Produits des Services	46 550,00 €
Atténuation de Produit	23 000,00 €	Impôts et Taxes	740 544,00 €
Autres charges de Gestion Courante	265 660,06 €	Dotations et Participations	467 577,00 €
Charges Financières	49 470,79 €	Autres Produits de gestion Courante	20 200,00 €
Charges Exceptionnelles	551 320,33 €	opér d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €
Virement à la Sect° d'investissement	610 142,52 €	Excédent antérieur reporté	1 065 163,70 €
opér d'ordre de transfert entre sections	32 441,00 €		
	<b>2 354 034,70 €</b>		<b>2 354 034,70 €</b>
INVESTISSEMENT - DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'Emprunts	196 332,44 €	Subventions d'Investissement	824 885,00 €
Charges financières	8 400,00 €	Emprunts	1 000 000,00 €
Opération N°13: EGLISE	506 534,70 €	Produit des Cessions d'Immob.	- €
Opération N°17 Salle Polyvalente	1 000,00 €	Virement sect. de Fonctionnement	610 142,52 €
Opération N°18 Vestiaires Stade Footba	- €	Affectation du Résultat 2015 (1068)	- €
Opération N°37 Médiathèque	1 378 541,19 €	Immobilisation corporelles	138 282,00 €
Opération N°38 Liaisons Douces	41 500,00 €		
Opération N°39 Acquis. Foncières	80 000,00 €		
Opération N°10001 Acquis.Terrains	12 000,00 €	Opérations d'ordres	32 441,00 €
Opération N°10002 Mairie	37 228,09 €		
Opération N°10003 Foyer Rural	339,82 €		
Opération N°10004 Terrain de Foot	7 000,00 €		
Opération N° 10007 Travaux de Voiries	135 095,16 €		
Opération N° 10008 Ecoles	144 580,02 €		
Opération N° 10009 Cimetière	9 600,00 €		
Déficit antérieur reporté	47 599,10 €		
	<b>2 605 750,52 €</b>		<b>2 605 750,52 €</b>

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal adopte ce budget primitif de 2018 tel que présenté.

## 019/18 AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE – TARIF BLEU

Vu la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture et à l'acheminement de l'électricité en tarif bleu avec service associés à la fourniture, validée en 2017 par la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT.

Vu la délibération n°065/17 du Conseil Municipal de Landas en date du 18 septembre 2017 relative à la signature du

groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité – Tarif Bleu.

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault avait constitué, en 2015, un groupement de commande relatif à la fourniture et à l'acheminement de l'électricité en tarif jaune et vert auquel la commune de Landas a adhéré.

Considérant que ce groupement de commandes de 2015 arrive à échéance le 31/12/2018.

Il est proposé de voter un avenant au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité en tarif bleu afin d'y ajouter la fourniture et l'acheminement d'électricité aux tarifs jaune et vert.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, par un vote unanime à main levée

- ⇒ D'accepter l'avenant proposé pour le groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité en tarif bleu.
- ⇒ D'autoriser son Maire à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent

### **020/18 SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES (Contrats supérieurs à 30 MWh)**

Monsieur le Maire expose que La Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec services associés à la fourniture pour les contrats de plus de 30 MWh.

Ce groupement permettra notamment :

- De rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence ;
- D'obtenir de meilleures conditions tarifaires ;
- D'obtenir des prestations de services de meilleure qualité ;

La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes et la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide :

- De faire partie du groupement de commandes « fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec services associés à la fourniture pour les contrats de plus de 30 MWh »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

### **021/18 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA TELEPHONIE MOBILE, LA TELEPHONIE FIXE ET LES ACCES INTERNET**

Monsieur le Maire expose que La Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la téléphonie mobile, la téléphonie fixe et les accès Internet.

Ce groupement permettra notamment :

- De rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence ;
- D'obtenir de meilleures conditions tarifaires ;
- D'obtenir des prestations de services de meilleure qualité ;

La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes et la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide :

- De faire partie du groupement de commandes « téléphonie mobile, téléphonie fixe et accès Internet »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

### **022/18 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire expose que La Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture de matériel informatique.

Ce groupement permettra notamment :

- De rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence ;
- D'obtenir de meilleures conditions tarifaires ;
- D'obtenir des prestations de services de meilleure qualité ;

La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes et la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide :

- De faire partie du groupement de commandes « fourniture de matériel informatique ».
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

### **023/18 CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE PARC D'ADOUCCISSEURS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que certains bâtiments de la commune sont équipés d'adoucisseurs afin d'éviter les problèmes et pannes dus au calcaire.

Les 5 adoucisseurs installés nécessitent une maintenance annuelle et M. le Maire présente le contrat proposé par la société « DL ADOUCISSEURS » pour la période du 19/04/2018 au 19/04/2021 pour un montant annuel de 700,00€HT.

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer ce contrat de maintenance des adoucisseurs.

### **024/18 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE (Annule et remplace la délibération N° 003/18**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, dans le cadre de la construction de la médiathèque à Landas, du 19/10/2017 au 01/12/2017.

49 entreprises ont remis une offre pour l'un des 8 lots et la commission ad hoc, réunie le 06/12/2017, a ouvert les

plis et consigné les prix dans le procès-verbal de cette réunion. Le cabinet d'architectes B PLUS B, maître d'œuvre, a ensuite analysé chacune des offres et rédigé son rapport d'analyse en proposant un classement des entreprises selon les critères de jugement retenus (à savoir : Prix : 60% et Valeur Technique : 40%). Ce rapport a été présenté lors de la réunion du 16 janvier dernier.

Ce rapport d'analyse peut se résumer comme suit :

**LOT N°1 : Démolition – Gros-Œuvre – VRD - Charpente métallique.**

Classement	Entreprise	MONTANT HT	Prix (60%)	Val Techn 40%	TOTAL
1	Ets MAZZOLINI	451 829,55€	58,22%	40,00%	98,22%
2	METROPOLE CONSTRUCTION	465 424,96€	56,52%	40,00%	96,52%
3	SA Jules ANQUEZ	438 405,44€	60,00%	35,50%	95,50%
4	HAINAUT CONSTRUCTION	535 000,00€	49,17%	31,50%	80,67%
5	DAVO CONSTRUCTION	559 000,32€	47,06%	25,50%	72,56%
6	EBTM	538 108,49€	48,88%	15,50%	64,38%

**LOT N°2: Couverture.**

Classement	Entreprise	MONTANT HT	Prix (60%)	Val Techn 40%	TOTAL
1	Ets DHAISNE HOUDART	72 473,75€	58,86%	37,00%	95,86%
2	Ets CHOQUET COUVERTURE	79 271,15€	53,82%	40,00%	93,82%
3	LUC DANIEL COUVERTURE	78 356,14€	54,44%	33,00%	87,44%
4	Ets CIBEC	73 450,22€	58,08%	26,00%	84,08%
5	SAS ATZ CHAUFFE TOIT COUVERTURE	71 100,20€	60,00%	20,00%	80,00%
6	AMANDINOISE DE COUVERTURE	93 305,38€	45,72%	30,00%	75,72%

**LOT N°3: Menuiseries extérieures – Vêtures.**

Classement	Entreprise	MONTANT HT	Prix (60%)	Val Techn 40%	TOTAL
1	Ets CONSTRU	158 478,50€	60,00%	21,00%	81,00%
2	LOISON BENOIT	180 650,00€	52,64%	20,00%	72,64%
3	LES MENUISERIES VAL SAMBRE	252 194,80€	37,70%	22,00%	59,70%
4	BOIRAMA	245 022,00€	38,81%	18,00%	56,81%

**LOT N°4: Plâtrerie – Plafonds – Menuiseries intérieures.**

Classement	Entreprise	MONTANT HT	Prix (60%)	Val Techn 40%	TOTAL
1	Ets VICTOIRE	113 280,08€	59,23%	35,50%	94,73%
2	SARL MV2D	111 832,74€	60,00%	31,00%	91,00%
3	Ets SAVI	124 517,30€	53,89%	27,00%	80,89%
4	Ets SDI	122 457,77€	54,79%	24,00%	78,79%
5	Ets GM MOREL	122 823,66€	54,63%	22,00%	76,63%
6	SAS JEAN BERNARD	135 776,54€	49,42%	26,00%	75,42%
7	Ets ICP	147 729,37€	45,42%	26,50%	71,92%
8	Ets IMY BATIMENT	134 777,28€	49,79%	0,00%	49,79%

**LOT N°5: Peinture – Sols Collés - Carrelage.**

Classement	Entreprise	MONTANT HT	Prix (60%)	Val Techn 40%	TOTAL
1	DECOR PEINTURE	58 110,76€	55,22%	37,50%	92,72%
2	CERGNUL CONSTRUCTION	53 479,00€	60,00%	27,00%	87,00%
3	GILMANT CONSTRUCTION	64 513,35€	49,74%	26,50%	76,24%
4	Ets DIVIVIER	74 851,63€	42,87%	23,50%	66,37%
	Ets SODIPROF	PAS DE MONTANT SUR L'ACTE ENGAGEMENT : NON CLASSEE			

**LOT N°6: Chauffage – Ventilation - Plomberie.**

Classement	Entreprise	MONTANT HT	Prix (60%)	Val Techn 40%	TOTAL
1	MRB CALORESCO	114 615,00€	57,34%	38,50%	95,84%
2	AM CHAUFFAGE	109 532,73€	60,00%	32,50%	92,50%
3	SA MISSEWARD QUINT B	119 000,00€	55,23%	35,50%	90,73%
4	KOCH ALFAKHIMA	156 912,59€	41,88%	40,00%	81,88%
5	LECLERC ET CHERY	131 243,71€	50,07%	25,00%	75,07%
6	Ets SERVAIS	152 460,00€	43,11%	30,50%	73,61%
7	Ets BENEDET	130 359,00€	50,41%	21,50%	71,91%

**LOT N°7: Electricité.**

Classement	Entreprise	MONTANT HT	Prix (60%)	Val Techn 40%	TOTAL
1	HAINAUT ELECTRICITE	60 982,65€	60,00%	37,00%	97,00%
2	BL ENERGIE NORD	62 000,00€	59,02%	37,00%	96,02%
3	Ets EGI	63 063,68€	58,02%	37,00%	95,02%
4	Ets DEVRED	63 377,65€	57,73%	29,50%	87,23%
5	Ets SANTERNE	72 900,00€	50,19%	37,00%	87,19%
6	Ets DELPORTE	98 927,93€	36,99%	28,50%	65,49%

**LOT N°8: Espaces verts – Aménagements extérieurs.**

Classement	Entreprise	MONTANT HT	Prix (60%)	Val Techn 40%	TOTAL
1	LUDEO PAYSAGE	11 421,96€	48,60%	40,00%	88,60%
2	JARDIN 2000	9 251,17€	60,00%	25,00%	85,00%
3	NORENVERT	13 950,96€	39,79%	31,50%	71,29%
4	SAS SOREVE	15 130,60€	36,69%	32,50%	69,19%
5	INOVERT	14 719,10€	37,71%	28,50%	66,21%
6	ID VERDE	15 803,93€	35,12%	29,00%	64,12%
7	EURO VERT	17 374,57€	31,95%	19,50%	51,45%

La commission, lors de sa réunion du 16 janvier 2018, précise que les prestations de chacun des lots peuvent être assorties des prestations supplémentaires qui étaient mentionnées dans le cadre de la consultation et propose donc de retenir les entreprises suivantes :

**LOT N°1 : Démolition – Gros-Œuvre – VRD - Charpente métallique :**

Ets MAZZOLINI. Montant de base : 451 829,55€HT - prestations complémentaires : 1 719,06€HT.

**LOT N°2: Couverture :**

Ets DHAISNE – HOUDART : Montant de base : 72 473,75€HT.

**LOT N°3: Menuiseries extérieures – Vêtures.**

Ets CONSTRU. Montant de base : 158 478,50€HT.

**LOT N°4: Plâtrerie – Plafonds – Menuiseries intérieures.**

Ets VICTOIRE. Montant de base : 113 280,08€HT prestations complémentaires : 1 122,12€HT

**LOT N°5: Peinture – Sols Collés - Carrelage.**

Ets DECOR PEINTURE. Montant de base : 58 110,76€HT.

**LOT N°6: Chauffage – Ventilation - Plomberie.**

Ets MRB CALORESCO. Montant de base : 114 615,00€HT prestations complémentaires : - 5 050,00€HT

**LOT N°7: Electricité.**

Ets HAINAUT ELECTRICITE. Montant de base : 60 982,65€HT prestations complémentaires : 2 048,79€HT

**LOT N°8: Espaces verts – Aménagements extérieurs.**

Ets LUDEO PAYSAGE. Montant de base : 11 421,96€HT prestations complémentaires : 3 900,42€HT

Après avoir pris connaissance de ce rapport d'analyse, invité à se prononcer, le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée décide :

- ⇒ de valider la proposition de la commission et donc de retenir les entreprises telles que reprises ci-dessus
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer le marché repris ci-dessus avec chacune des entreprises retenues.

**025/18 DESAFFILIATION DE LA CU DE DUNKERQUE DU CDG59**

Monsieur le Maire expose que la Communauté Urbaine de Dunkerque, affiliée volontaire au CDG569, sollicite son retrait :

Conformément à la Loi N° 84-53 du 06/01/1984 et au décret N°85-643 du 26/06/1985, il peut être fait opposition à la demande de la CU de Dunkerque soit :

- Par les 2/3 de collectivités affiliées représentant au moins les ¾ des fonctionnaires concernés,
- Par les ¾ des collectivités affiliées représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés

Il est proposé d'accepter le retrait de la CU de Dunkerque du CDG59.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée décide d'accepter la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque du Centre de Gestion du Nord (CDG59).

**026/18 DENOMINATION D'UNE VOIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle et du lotissement reliant la rue du Général De Gaulle au lotissement « le Clos Amaury » nouvellement créé, du nom de «Clos Amaury»,

Après en avoir délibéré par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal :

- adopte la dénomination « Clos Amaury » pour la voie reprise ci-dessus ainsi que le lotissement.
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et aux services des impôts.

**027/18 DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Le Conseil Municipal ;**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la création du site internet de la commune ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

la création à compter du 14 Mai 2018 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe relevant de la catégorie hiérarchique C (Echelle C3) à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois allant du 14 Mai 2018 au 13 Juillet 2018 inclus.

Il devra être titulaire du DEUST Webmaster, maîtriser parfaitement les outils web, avoir de solides bases en graphisme ainsi que des qualités d'autonomie, d'organisation et faire preuve de créativité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 404 (majoré 365) du grade de recrutement (Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe). Il percevra, en plus de sa rémunération indiciaire, l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité de Mission des Préfectures. Le contrat de recrutement en fixera les modalités d'attribution.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES**

**N E A N T**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**N E A N T**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**

---